

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DE SARTHE

## RAPPORT ANNUEL

ANNEE 2017

### Composition de la commission départementale des soins psychiatriques

- **Monsieur le Docteur** (EPSM) d'Allonnes. médecin psychiatre, à l'Etablissement Public de Santé Mental
- **Madame le Docteur** titulaire. médecin psychiatre.
- **Monsieur** vice-président au tribunal de grande instance du Mans, en qualité de membre
- **Monsieur** suppléant. président du tribunal de grande instance du Mans, en qualité de membre
- **Monsieur** représentant l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM), 52 rue de Chanzy, 72000 LE MANS.
- **Monsieur** représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), 67 boulevard Winston Churchill, 72019 LE MANS Cedex 2.
- **Madame le Docteur** médecin généraliste.

L'arrêté préfectoral fixant la composition de la CDSP, pour un nouveau mandat triennal, a été pris le 17/08/2017.

**Monsieur le Docteur** a été de nouveau élu président de la commission départementale des soins psychiatriques en septembre 2017.

### Réunions

8 réunions ont eu lieu au cours de l'année 2017 dont 1 visite.

### Examen des dossiers de soins psychiatriques sans consentement par la commission

La commission examine chaque dossier tant sur le plan administratif que médical. Sur l'année 2017, les procédures ont bien été respectées. Si certains dossiers interpellent la commission, un complément d'informations est demandé par le président de la commission, afin que le médecin psychiatre apporte plus de précisions sur la situation du malade : évolution de la maladie, projet professionnel et de resocialisation....

Les soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat sont examinés selon les dispositifs de la loi du 5 juillet 2011 modifiée par la loi du 27 septembre 2013 ainsi que les soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement, à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent.

### Visite des établissements

1 visite a été effectuée sur le site du centre hospitalier d'Allonnes.

### Remarques générales sur la situation des personnes hospitalisées et sur les droits des patients

Lors de la visite d'une chambre d'isolement, la commission a constaté que le personnel de l'établissement s'est montré très coopératif et a répondu à toutes les questions posées par la commission.

- Cependant, un membre de la commission fait observer le désordre de la chambre, le son excessif de la musique et l'impossibilité de l'infirmière présente de réduire l'intensité après plusieurs essais. Il relève également que ce patient est en chambre d'isolement la nuit mais libre la journée, ce qui est contraire à la loi. Le Président de la commission attire l'attention sur la problématique du changement de culture et de pratique. L'isolement et la contention ne sont pas des techniques de soin et la loi en tant que telle doit s'appliquer mais cela demande du

temps. Un groupe de travail s'est constitué avec une majorité de médecins pour travailler sur ces sujets. Les conditions d'hospitalisation ont été jugées satisfaisantes.

### Plaintes et requêtes des malades

21 patients ont souhaité être entendus par la CDSP et ont fait part de leurs doléances.

Les patients sont informés de la venue des membres de la commission départementale des soins psychiatriques dans chaque centre hospitalier 15 jours avant et un rappel est fait le jour même.

La commission a répondu à chaque personne en les encourageant à poursuivre les soins en milieu spécialisé et les invitant à discuter avec leur médecin de leurs éventuelles difficultés et de leur projet.

Quelques psychiatres de l'établissement ont été reçus afin d'évoquer la situation de patients en SDRE, les conditions de leur prise en charge et les perspectives d'évolution de celle-ci, et plus particulièrement l'un d'eux dont l'un des patients hospitalisé en SDRE depuis de nombreuses années. Ce médecin psychiatre explique que la décision d'aménager la prise en charge de ce patient (en hospitalisation complète depuis 1987) est une décision collective de l'équipe médicale et cette démarche a été initiée en décembre 2016. La commission a apprécié la démarche thérapeutique du médecin destinée à rompre la situation d'isolement de ce patient.

### Fonctionnement des CDSP – difficultés – critiques – suggestion

Le registre d'isolement et de contention défini par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 a été matériellement présenté par l'établissement lors de la dernière réunion du mois de décembre 2017;

Le contenu de ce support dématérialisé apparaît inadapté. Ce registre sera modifié en tenant compte des observations formulées.

Les membres de la commission ont vérifié la tenue du registre de la loi avant de parapher celui-ci.

M. Yoann WOLFF, juge des libertés et de la détention, TGI Le Mans, nous fait savoir par courriel qu'aux termes de l'article R.3223-4 du code de la santé publique : « un membre de la commission ne peut participer à l'examen de la situation d'une personne ... ou qu'il a eu à juger », et qu'il envisageait de solliciter le président de sa juridiction pour obtenir son remplacement.

Le président de la commission,

II - Fonctionnement et activité de la CDSP  
01/01/2017 au 31/12/2017

Nombre de réunions	7
Nombre de visites d'établissements	1
Nombre total de dossiers examinés :	130
- dont SDRE et SDJ	52
- dont SDDE	81
- dont SPI	47
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	96
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	50
- SDRE et SDJ en programme de soins	41
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	
- SDDE en programme de soins	
- dont nombre total de SPI examinées	10
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département(s) : 072  
 Période du : 01/01/2017  
 au : 31/12/2017

I - Données de cadrage

<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques</b>	
- dont nombre total de SDRE et SDJ	653
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	148
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	55
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	59
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP avec maintien	5
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	7
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	4
- dont nombre total de SDDE	24
- dont nombre de SDT	505
- nombre de SDTU	179
- nombre total de SPI	145
	181
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an</b>	
- dont nombre de SDRE et SDJ	125
- dont nombre de SDDE	66
- dont nombre de SPI	59
	11
<b>Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques</b>	
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	431
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	73
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	23
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	27
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	2
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	2
- dont nombre de levées de SDDE	19
- dont nombre de levées de SPI	358
	139

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

Département(s)	072
Statistiques des hospitalisations sans consentement du 01/01/2017 au 31/12/2017	

#### Statistiques SDDE et SDRE

Nombre de patients avec une mesure en cours à ce jour	195
Nombre de patients qui ont eu une mesure prise dans l'intervalle	435
Nombre de mesures ouvertes dans l'intervalle	461

#### Statistiques SDDE

Nombre de patients avec une mesure SDDE en cours à ce jour	124
Nombre de mesures SDDE art L3212-1 II 1° avec tiers prises dans l'intervalle	142
Nombre de mesures SDDE art L3212-1 II 2° péril imminent sans tiers prises dans l'intervalle	143
Nombre de mesures SDDE art L3212-3 urgence avec tiers prises dans l'intervalle	104
Nombre de mesures SDDE ouvertes à ce jour de plus de 1 an	48
Nombre de levées SDDE	358

#### Statistiques SDRE

Nombre de patients avec une mesure SDRE en cours à ce jour	71
Nombre de mesures SDRE art L3213-1 prises dans l'intervalle	26
Nombre de mesures SDRE art L3213-2 prises dans l'intervalle	27
Nombre de mesures SDRE art L3213-7 sans maintien prises dans l'intervalle	0
Nombre de mesures SDRE art L3213-7 avec maintien prises dans l'intervalle	0
Nombre de mesures HO Judiciaires sans maintien prises dans l'intervalle	2
Nombre de mesures HO Judiciaires avec maintien prises dans l'intervalle	1
Nombre de mesures SDRE L3214-3 D398 prises dans l'intervalle	19
Nombre de mesures SDRE ouvertes à ce jour de plus de 1 an	48
Nombre de levées SDRE	73
Nombre de fugues en cours sur mesures SDRE	0

#### Statistiques CDSP

Nombre total de dossiers examinés	130
Nombre de dossiers SDRE et SDJ examinés	52
Nombre de dossiers SDDE examinés	81
Nombre de dossiers SPI examinés	47
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées	96
Nombre de mesures SDRE et SDJ en hospitalisation complète de plus d'un an examinées	50
Nombre de mesures SDRE et SDJ en programme de soins de plus d'un an examinées	41

#### Statistiques Formes de Prise en Charge

Nombre d'hospitalisations complètes en cours	67
Nombre d'autres formes de prise en charge en cours	56